

---

## ENTENTE SPÉCIFIQUE DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS

### État de situation

Adoptée dans le cadre du Budget 2007-2008 du gouvernement du Québec, la Stratégie d'action en faveur des aînés poursuit quatre grands objectifs, soit :

- D'accroître le revenu disponible des personnes aînées
- De favoriser leur maintien à domicile
- De renforcer leur place dans la société québécoise
- D'adapter les services et les infrastructures à leurs besoins

Afin de contribuer à une meilleure adaptation des services offerts aux personnes aînées, la Stratégie dégage des ressources financières de 12,5 M\$ sur cinq ans. Pour la région de la Chaudière-Appalaches, ce budget correspond à un montant de 119 000 \$ par année, totalisant 595 000 \$ pour les cinq prochaines années.

Il est prévu que ces sommes seront utilisées dans le cadre d'ententes spécifiques que le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) établira avec les conférences régionales des élus.

Pour permettre la mise en place de ces ententes, il est prévu que les conférences régionales des élus élaboreront des projets se situant dans des domaines d'intervention qui rencontrent à la fois les priorités régionales et ministérielles et selon les paramètres suivants :

- Le soutien aux proches aidants
- La mise en place des carrefours d'information
- Le développement du loisir culturel
- Le développement du bénévolat
- L'exercice des droits des personnes aînées
- La promotion d'une image positive des aînées

Suite à une concertation avec la Table des aînés de Chaudière-Appalaches, les priorités retenues dans le cadre de cette entente sont :

- A) **Mettre en un carrefour d'information à l'intention des aînés**, notamment en réalisant un portrait de situation sur les actions d'information touchant les aînés et en mettant en place un carrefour régional d'information ainsi que des centres d'information, dans chacune des MRC, à partir des ressources du milieu et visant à renseigner et mieux outiller les personnes aînées.

- B) **Favoriser le développement du loisir actif**, notamment en réalisant un état de situation de l'offre de services en loisir actif et culturel pour la clientèle «aînée», en soutenant l'offre de services existante en loisir afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins variés des personnes âgées et en sensibilisant et en informant les aînés de la région sur les loisirs culturels et les loisirs santé.
- C) **Favoriser le développement du bénévolat et valoriser la contribution des aînés**, notamment en mettant en œuvre une campagne de promotion visant à encourager et favoriser le bénévolat chez les aînés et les impacts positifs de leur implication et en valorisant la participation des aînés en publicisant leurs réussites et la portée de leur contribution.

Il est également prévu au plan d'action de l'entente spécifique la prise en compte des besoins en transport des aînés qui participeront aux différentes activités.

### **Financement de l'entente**

Contribution financière pour la réalisation de l'entente répartie sur cinq ans

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANTS TOTAUX SUR 5 ANS</b>
Ministère de la Famille et des Aînés	595 000 \$
CRÉ	232 000 \$
Table des aînés de Chaudière-Appalaches	45 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>872 000 \$</b>